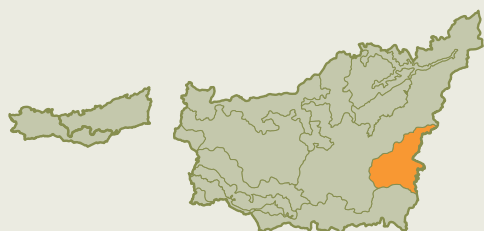




Creusements de la Haute Sûre



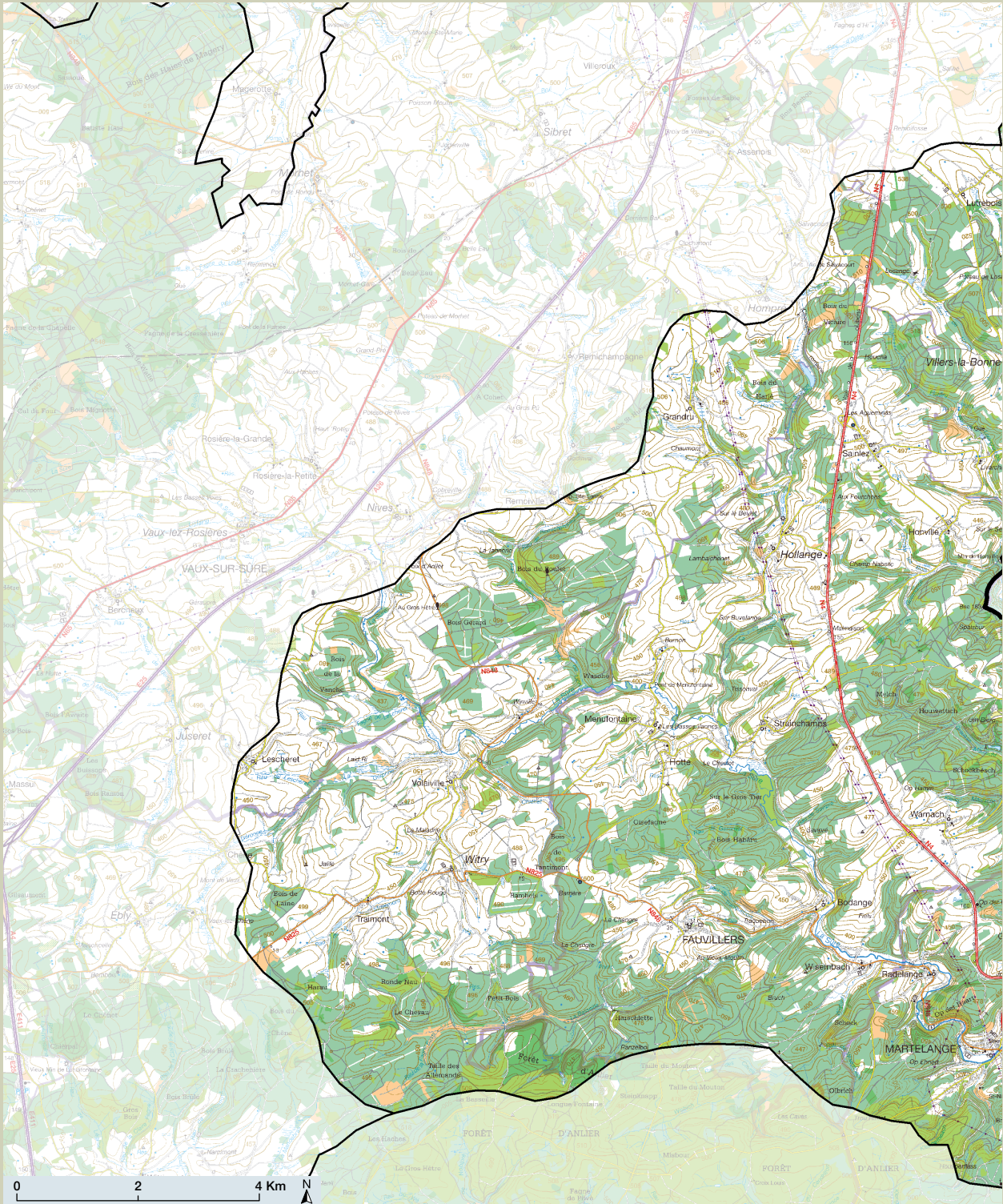
Superficie totale de l'aire (ha)^A	17 388
Superficie agricole (ha)	8 448
Terres arables / Prairies (%)	20 / 80
Superficie forestière (ha)	7 151
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	14 / 85 / 1
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	294
Autres occupations du sol (ha)	1 495
Nombre d'habitants^C	5 044

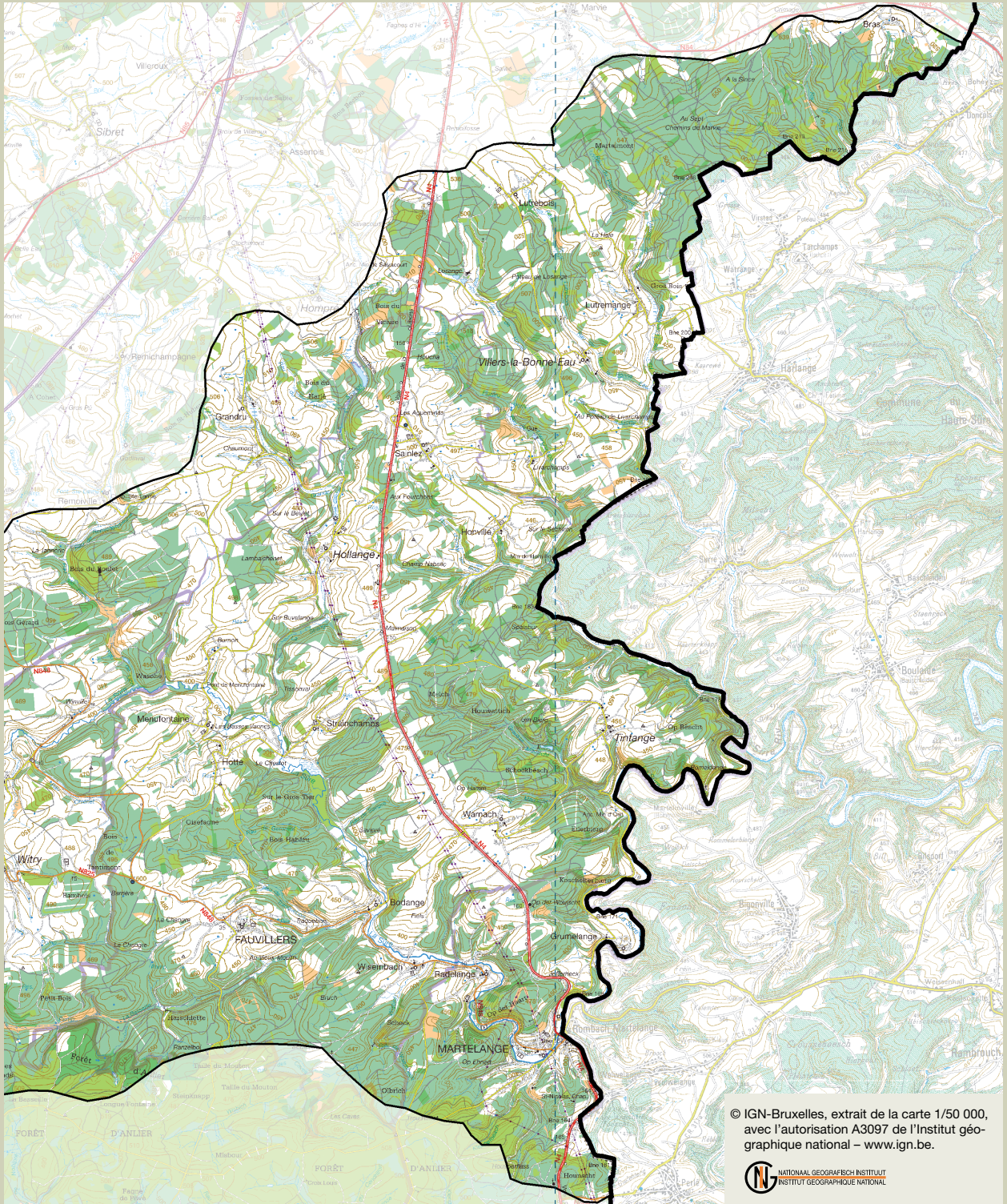
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

^C D'après les données de l'INS (2009).

Entaillée profondément par la Sûre et ses affluents, l'aire des Creusements de la Haute Sûre présente un relief de plateau très mouvementé. Des surfaces herbagères, ponctuées de bosquets d'épicéas, couvrent les interfluves. Des boisements occupent les versants des vallées et prennent de l'ampleur sur les terrains accidentés de l'est et du sud de l'aire. Les paysages villageois sont caractérisés par leur bâti revêtu d'un enduit ou d'un crépi.







L'aire des Creusements de la Haute Sûre s'inscrit dans le sud-est de l'Ardenne centrale. Parcourue par la Sûre et ses affluents, elle fait partie du **BASSIN RHÉNAN**.

Les cours d'eau ont creusé dans le plateau des **VAL-LONNEMENTS ÉTROITS ET PROFONDS**, dont les dénivelés et le caractère encaissé s'accroissent dans l'est de l'aire. La succession des vallées et des crêtes d'interfluve donne au paysage un aspect très mouvementé.

La superficie agricole, importante, est principalement composée d'**HERBAGES**. Elle occupe les sommets des interfluves, aux pentes peu prononcées et aux sols les plus profonds. Depuis les points hauts, ces espaces ouverts réservent des vues longues sur les paysages environnants. Des prés humides s'étirent également dans le fond des vallées.

Quelques parcelles de cultures de sapins de Noël, aux petits arbres touffus et vert foncé, se démarquent au sein des espaces agricoles.

La couverture arborée des versants en forte pente d'une part, les bois et bosquets implantés sur le plateau d'autre part apportent une **COMPOSANTE BOISÉE** caractéristique. Principalement constitués de pessières, les boisements s'agencent de façon géométrique et offrent des variations de teintes et de hauteurs correspondant au parcellaire des peuplements. Quelques formations feuillues apparaissent sur les versants escarpés et peu accessibles.

Ponctuels dans la partie occidentale de l'aire, les boisements prennent davantage d'ampleur dans l'est et en bordure méridionale, où les creusements sont plus prononcés et le relief plus accidenté.

Les **VILLAGES** occupent le bas des versants des vallées et, sur le plateau, les têtes de vallée, à l'abri des vents dominants. Les murs de schiste du bâti traditionnel – où prédominent les fermes « à logis dominant » – sont généralement couverts d'un enduit blanchi au badigeon ou d'un crépi blanc, gris ou teinté de couleurs plus ou moins vives.

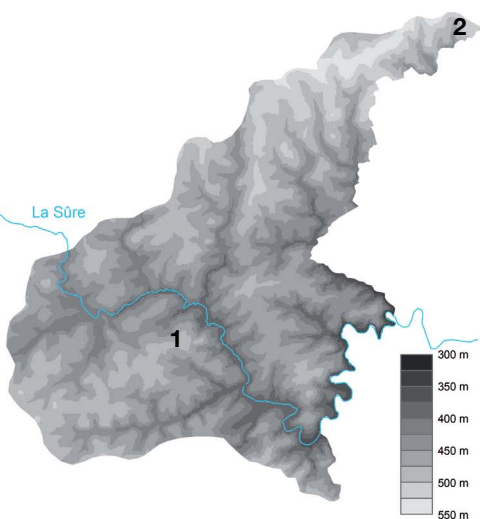
Les développements récents de l'habitat vers les sommets des interfluves exposent sur les hauteurs des cordons de nouvelles maisons.

Le bourg de Martelange, étalé dans la vallée de la Sûre, contraste avec les autres localités de l'aire par son urbanisation importante. La cheminée et les bâtiments abandonnés d'une ancienne ardoisière lui apportent par ailleurs une physionomie industrielle.

La **ROUTE N4** traverse l'aire du nord au sud-est, en suivant une ligne de crête jusqu'à Martelange. Les infrastructures qui la longent sont peu nombreuses et la voie est en partie dissimulée derrière des cordons arborés, facteurs qui rendent sa présence peu perceptible. A Martelange, la route plonge dans la vallée de la Sûre et est bordée par un alignement de stations-service sur le côté grand-ducal de la localité.

A proximité de la route N4 et parallèles à celle-ci, deux **LIGNES À HAUTE TENSION** traversent l'aire côte à côte. La silhouette de leurs hauts pylônes métalliques s'impose de loin dans les paysages.

L'aire est entièrement inscrite dans le **PARC NATUREL Haute-Sûre Forêt d'Anlier**, créé en 2001. Ce statut intègre l'adoption d'une charte paysagère, impliquant pour les communes concernées la pratique d'un aménagement du territoire respectueux du patrimoine paysager.



Source : sur base du modèle numérique de terrain, SPW-DGO3.

L'aire des Creusements de la Haute Sûre couvre un plateau profondément vallonné, dont l'aspect mouvementé s'accroît vers l'est et le sud.

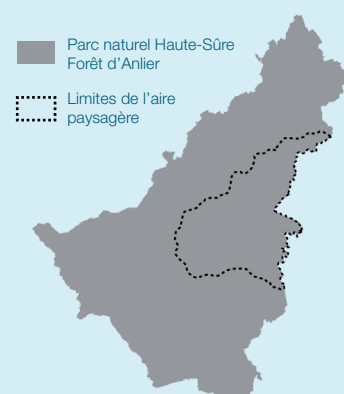
Dans la partie occidentale de l'aire (1), les terres agricoles occupent les interfluviaux qui séparent les entaillures des vallées de la Sûre (A) et celles de plusieurs affluents et sous-affluents, dont le ruisseau de la Froide Fontaine (B). De nombreux bois et bosquets d'épicéas ponctuent le plateau et occupent les versants pentus (Volaiville, Légglise).

Le relief est plus accidenté dans l'est et en bordure méridionale de l'aire, où les vallées acquièrent un caractère encaissé (2). Les forêts s'étendent en continu sur les pentes abruptes, mêlant feuillus et résineux, accentuant le caractère boisé du paysage (Bras, Bastogne, à proximité de la frontière grand-ducale).

L'aire s'inscrit dans le **Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier**. Créé en 2001, celui-ci associe les communes couvrant le bassin hydrographique de la Sûre et le grand massif de la forêt d'Anlier.

A ce statut est liée l'adoption d'une **charte paysagère**, outil d'aide à la gestion du territoire destiné à en préserver ou améliorer le caractère attractif du point de vue économique, démographique et touristique.

Plusieurs enjeux énoncés dans la charte concernent spécifiquement le territoire couvert par l'aire des Creusements de la Haute Sûre : mise en place d'une concertation avec le Grand-Duché de Luxembourg pour une gestion cohérente du paysage, évolution des zones boisées, gestion des lignes de crête et de l'impact des infrastructures qui pourraient s'y implanter. A chacun de ces enjeux répond une série de recommandations paysagères.





La vallée de la Sûre, évasée dans sa partie amont (ci-dessus à gauche à Winville, Léglise), est de plus en plus profonde et encaissée à l'approche de la frontière belgo-luxembourgeoise (ci-dessus à droite, la frontière matérialisée par le cours d'eau à Grumelange, Martelange).

Le long de la frontière, les versants escarpés présentent de nombreux affleurements rocheux (ci-contre à Tintange, Fauvillers).

Malgré le cadre pittoresque offert par les vallées, le territoire est peu affecté par le tourisme de masse.

Seuls deux terrains de camping sont implantés dans la partie encaissée de la vallée de la Sûre, à Wisembach (Fauvillers) et Radelange (Martelange). Installés dans la plaine alluviale de la rivière, ils sont dissimulés derrière des écrans boisés, ce qui les rend relativement discrets (ci-contre à Radelange).





La maçonnerie de schiste du bâti traditionnel est généralement protégée par un enduit ou un crépi, traduisant une influence germanique. Parées de ce revêtement, les anciennes fermes « à logis dominant » (voir p. 46), nombreuses dans la région, présentent des façades plus ou moins lisses (en haut à gauche, une ferme du 18^e siècle à Tintange, Fauvillers). Leurs volumes blancs, gris ou de teinte pastel caractérisent les paysages villageois (en haut à droite à Volaiville, Léglise). Isolé dans son parc, le château de Losange (Bastogne, en bas à gauche), édifice du 18^e siècle, présente le même type de revêtement. Les façades sont parfois colorées de teintes plus vives (en bas à droite à Grandru, Vaux-sur-Sûre).



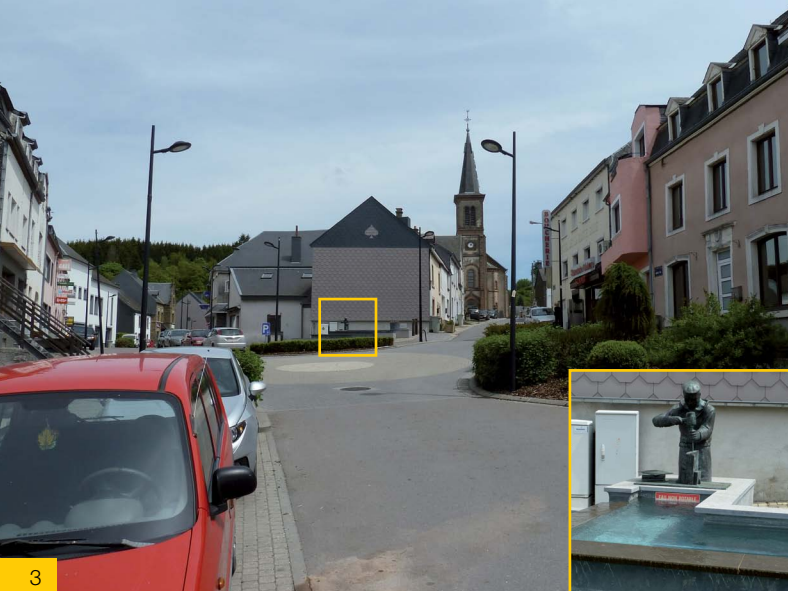
Les développements villageois récents prennent la forme de quartiers de maisons quatre façades aux limites des localités. Les constructions se caractérisent souvent par leur gros volume, leur façade couverte d'un revêtement lisse ou d'un parement de schiste et leur toiture en ardoises artificielles, reproduisant certains éléments du bâti traditionnel. L'urbanisation vers le sommet des versants et sur les crêtes du plateau, sites privilégiés pour les vues qu'ils offrent, expose les silhouettes des nouvelles maisons dans le paysage (Sainlez, Fauvillers).



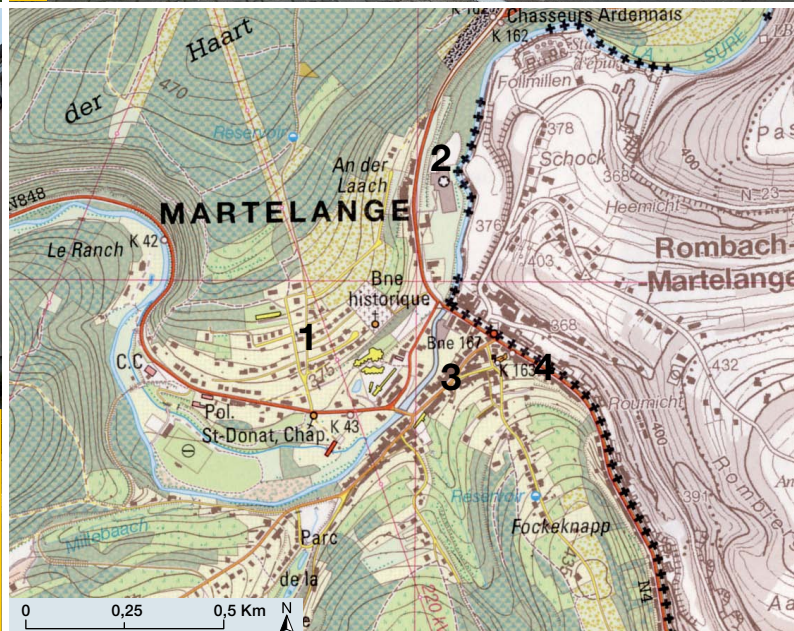
1



2



3



La localité de Martelange, dont le noyau ancien suit le bas de la vallée de la Sûre, se caractérise par son importante urbanisation. Des quartiers de pavillons résidentiels, érigés au cours de la seconde moitié du 20^e siècle et au début des années 2000, ont colonisé le haut des versants de la vallée (1).

La cheminée et les infrastructures désaffectées de l'ancienne ardoisière Donner, implantées au bord de la Sûre, sont très visibles depuis la route N4 (2). Elles donnent à Martelange une physionomie industrielle. L'influence passée de l'activité extractive est d'ailleurs rappelée au centre de la localité par une petite statue représentant un ardoisier (3).

A Rombach-Martelange, la N4 matérialise la frontière entre le Grand-Duché et la Belgique. Le long de cette route, mais exclusivement du côté luxembourgeois, les stations-service se succèdent (4).

Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/20 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national - www.ign.be.



4



Deux lignes à haute tension, de 220 et 380 kV, traversent côte à côte l'aire du nord au sud-est. A gauche, le double alignement des hauts pylônes métalliques marque les paysages de la vallée de la Sûre à Radelange (Martelange). A droite, les pylônes et faisceaux de câbles aériens suivent la vallée de la Strange à Hollange (Fauvillers).



Des bornes en fonte symbolisent la frontière belgo-luxembourgeoise. Elles ont été posées au début des années 1840, à l'époque de la fixation de son tracé (ci-contre, la borne 180 à Tintange, Fauvillers).



Au-delà la frontière, le caractère mouvementé du plateau ardennais, appelé Oesling au Grand-Duché de Luxembourg, s'accroît du fait de l'approfondissement de la Sûre et de ses affluents. Malgré ce relief, les paysages ont un caractère plus ouvert : de vastes terres agricoles principalement constituées de cultures s'y étendent, tandis que les boisements se raréfient, limités aux pentes raides des versants (à gauche, Surré, Boulaide ; à droite, la vallée de la Sûre à Bungeref-Bigonville, Rambrouch). L'application par l'Etat luxembourgeois d'une politique protectionniste face à l'arrivée des blés américains à la fin du 19^e siècle et l'enrichissement systématique des terres pauvres ont contribué à maintenir les cultures céréalières dans l'Oesling, alors qu'à cette époque, les agriculteurs de l'Ardenne belge se sont tournés vers l'élevage bovin en prairie.

Constats et enjeux

- De vastes paysages agricoles ouverts ponctués de bois s'offrent à la vue depuis les sommets d'interfluve. Le développement de l'habitat vers ces hauteurs, de nature à perturber cette caractéristique paysagère forte, demande des mesures d'encadrement spécifiques de l'urbanisation.
- Les plateaux agricoles constituent des sites d'implantation potentiels de parcs éoliens. Une réflexion sur les possibilités d'implantation de ces infrastructures doit être menée pour éviter que leur multiplication conduise à la perte d'identité et de qualité de portions significatives du paysage rural.

Objectifs paysagers

1. Accompagner le développement du bâti en cohérence avec la sitologie traditionnelle des villages.	GESTION
2. Assurer un choix de localisation et de mise en œuvre des parcs éoliens respectant les qualités paysagères de l'aire.	GESTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements contemporains du bâti villageois. Veiller en particulier à la cohérence des extensions vers les sommets d'interfluve, très exposés visuellement.
- Assurer la diffusion auprès des responsables locaux et du public des études paysagères réalisées par le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.
- Garantir une localisation globale stratégique des futurs parcs éoliens prenant en compte les enjeux paysagers, via par exemple la réalisation d'un plan d'implantation à l'échelle de l'aire.